

SNUipp-FSU67 infos Lettre n° 109 du 26/11/2010

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Sans plus attendre... je me syndique pour l'année 2010/2011 !

- parce que collectivement nous sommes **plus forts**.
- pour être **mieux informé(e) et défendu(e)**.
- car vous pouvez **régler en 10 chèques ou en 10 prélèvements**.
- avec la **déduction fiscale de 66%**, cela me revient à peine à 4 euros par mois !

Pour cette année scolaire... [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Groupe de Travail de la CAPD du 25 Novembre 2010 : bilan du mouvement.

Le Groupe de travail : bilan du mouvement s'est tenu hier dans les locaux de l'IA.

Ce premier rendez-vous nous a permis de faire le point sur les opérations de l'an dernier et de s'interroger dès à présent sur les modalités du mouvement de cette année.

Quelques points divers ont été abordés : la circulaire concernant les arrêts de maladie et le « rappel à la loi » dont les enseignants font l'objet depuis que le Bas-Rhin est l'un des départements pilotes pour la CPAM, les postes à profil, le problème des titres provisoires « longue durée » de l'ERPD ...

Le **compte-rendu** est à lire...[ICI](#).

CTPD du 25 novembre : bilan de la rentrée 2010...

Le CTPD de bilan de rentrée s'est tenu hier dans les locaux de l'IA.

Le **compte-rendu** et la **déclaration liminaire** du SNUipp-FSU67 sont à lire...[ICI](#).

Le CTPD qui décidera des ouvertures et fermetures de classes se tiendra le 3 février 2011.

Nous vous en reparlerons en temps utiles.

Rythmes scolaires...prendre part au débat sans être dupes !

Transformer l'École pour la réussite de tous est plus que jamais d'actualité. C'est le cap de notre projet syndical, que nous cherchons sans cesse à nourrir en réunissant régulièrement enseignants et chercheurs. L'ensemble des réformes subies ces 3 dernières années ne va pas dans le bon sens ! Avec du recul, chacun sait que la suppression du samedi matin, les nouveaux programmes, l'introduction de l'aide personnalisée, le nouveau protocole d'évaluation, ont déstabilisé notre métier. Ces mesures ne constituent pas une réponse pertinente à l'exigence de lutte contre les inégalités scolaires si prégnantes dans notre système éducatif.

En lançant un débat national sur les rythmes scolaires, le ministre voudrait laisser croire que ce seul levier est susceptible d'aider les enseignants à répondre à la difficulté et à l'échec scolaire.

Dans le **Bas-Rhin**, après les consultations par circonscription, Madame Debuchy, Inspectrice d'Académie avait convié Mercredi en fin d'après-midi tous les acteurs de la scène éducative du département. La synthèse des débats qui se sont tenus dans le département nous a été présentée de manière très honnête : très peu de participants tant du côté des parents d'élèves que du côté des enseignants. Beaucoup de points y ont été évoqués mais il n'a pas été possible de dégager de larges consensus tant les avis étant divergents ... Nous sommes en mesure de nous interroger sur la légitimité sur laquelle le Ministre pourra s'appuyer pour justifier ses choix et ses décisions.

Le SNUipp-FSU se saisit de cette initiative dont l'issue est plus qu'incertaine, pour débattre de l'école, de son évolution, de son amélioration.

Pour en savoir plus sur les **positions du SNUipp-FSU**, cliquez...[ICI](#)

Pour partir tous d'un même niveau d'information avant d'entrer dans le débat, nous vous proposons un diaporama qui liste les enjeux et les questionnements en œuvre dans ce dossier.

Pour visionner ce **diaporama**, cliquez [ICI](#).

Pour en débattre avec vous, le SNUipp-FSU 67 vous propose une RIS le 1^{er} décembre à la maison des syndicats (voir infos sur notre site).

Informations nationales

EVS : du nouveau...

20 millions d'euros viennent d'être affectés au financement des emplois de vie scolaire remplissant les missions d'aide administrative et d'accompagnement des élèves en situation de handicap. La bataille pour en faire de véritables métiers n'est pas pour autant terminée.

Un amendement concernant le budget 2011 vient d'être adopté à l'assemblée nationale. Il affecte 20 millions d'euros inscrits au programme enseignement scolaire du second degré et destinés au paiement des heures supplémentaires, au financement des emplois vie scolaire (programme vie de l'élève). Ce transfert devrait pouvoir permettre le renouvellement ou le réemploi de contrats d'EVS affectés à l'aide administrative et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap au mois pour l'année 2011.

Lors des auditions auprès des parlementaires, le SNUipp-FSU s'est fortement investi sur cette question au moment où de nombreuses personnes affectées à l'aide administrative voyaient leurs contrats non renouvelés. Le SNUipp-FSU, avec le SE, le Sgen et la CGT, s'était adressé au Ministère de l'Education Nationale et au Ministère du Travail. Actuellement, les quatre organisations appellent à signer une pétition nationale. La bataille n'est donc pas terminée.

Le SNUipp-FSU s'adresse aux sénateurs pour que cet amendement soit confirmé au Sénat. La question de la précarité de ces emplois n'est pas pour autant réglée ce qui nécessite de créer deux véritables métiers d'aide à la direction et d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap.

De plus, suite au courrier intersyndical concernant la situation des EVS, nous avons été reçus à la DGRH du ministère le 15 novembre.

Pour lire le **compte-rendu de cette audience**, cliquez...[ICI](#).

Par ailleurs un certain nombre d'actions sont toujours engagées pour soutenir les directeurs...et les équipes des écoles.

-Une **pétition nationale** au ministre contre la suppression des EVS avec le SNUipp-FSU, le SE, le Sgen et la CGT. Pour y accéder il suffit de cliquer ...[ICI](#)

-Une **lettre à Luc Chatel** du SNUipp-FSU, du SE-Unsa, du SGEN-Cfdt et de la CGT-Educ action à Luc Chatel, à lire en cliquant...[ICI](#).

-Un "8 pages" spécial, consacré au rapport du député Reiss, au fonctionnement et à la direction d'école est à lire...[ICI](#).

Droits et libertés :SOS Halde !

Le projet de loi portant sur la création du défenseur des Droits prévoit de placer la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, sous l'autorité tutélaire de cette nouvelle institution, tout comme le Défenseur des enfants et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité.

Ce projet, sous l'apparence d'une coordination des pratiques et des moyens, réduira l'autorité et l'indépendance de la HALDE. De ce fait, il est à craindre qu'elle ne perde son statut d'autonomie de gestion administrative et budgétaire qui est l'une des garanties de son indépendance effective.

La HALDE a permis à la France de franchir un cap important : les discriminations sont devenues plus visibles et le sentiment communément partagé que l'impunité règne en la matière tend à s'estomper. Son bilan est positif, mais elle dérange, du fait même de son efficacité.

La HALDE doit conserver sa spécificité et son fonctionnement collégial, ainsi que sa capacité à traiter un grand nombre de situations. Elle doit rester une autorité administrative indépendante et autonome, comme le préconisent plusieurs instances internationales.

La FSU, membre de la coordination SOS HALDE, et le SNUipp-FSU, pleinement engagé dans la lutte contre les discriminations, invitent les collègues à **signer massivement l'appel** des membres du Comité Consultatif de la HALDE pour en refuser la disparition.

Pour signer l'appel, cliquez sur le lien... [ICI](#)